



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25088647

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

03 JUL. 2025

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0536 299 340**

Nom

(en entier) : **ALEX IMMOBILIER**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue des Fusillés 11, B-7020 Mons**

Objet de l'acte : Démission de l'administrateur unique - Nomination d'administrateurs, et décision concernant la rémunération - Transfert du siège de la Société - Révocation des pouvoirs spéciaux précédemment octroyés par l'organe d'administration - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.

I. Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 4 juin 2025.

L'actionnaire unique :

(a) PREND ACTE DE et ACCEPTE la démission de CAP SUD-EST SRL, avec Monsieur Vincent Bultot en tant que représentant permanent, de son mandat d'administrateur de la Société, à partir de la date de ces décisions.

- DÉCIDE d'accorder une décharge provisoire pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de démission. La décision définitive concernant la décharge pour l'exécution de son mandat sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels des exercices sociaux pertinents.

(b) DÉCIDE de nommer :

(i) Monsieur Maxime Clémenceau ; et

(ii) Monsieur Charles-Alfred (nom d'usage: Alfred) de Crépy,

tous les deux élisant domicile au siège de la Société,

en tant qu'administrateurs de la Société, ces nominations prenant effet à partir de la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

- DÉCIDE que les administrateurs ne recevront pas de rémunération pour l'exécution de leurs mandats.

(c) DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

II. Extrait des décisions écrites unanimes des administrateurs du 4 juin 2025.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Les administrateurs :

(a) DÉCIDENT de transférer le siège de la Société de l'adresse actuelle vers l'adresse suivante : 7503 Froyennes, rue du Progrès 4B, à partir de la date des présentes décisions.

(b) DÉCIDENT de révoquer tous les pouvoirs spéciaux précédemment octroyés par l'organe d'administration, à partir de la date des présentes décisions.

(c) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à l'Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.